



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 2 octobre 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Délibération n° DCM25-10-02P11

**Finances – Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association « Clermont à Plein
Cœur » – Développement des actions de
communication et de dynamisation commerciale en
centre-ville**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :

26 septembre 2025

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, Mme Rosemay Crémieux, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

Mme Paquita Médiani à M. Gérard Bessière

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

Rapporteur : M. Jean-François Faustin

Depuis plusieurs années, l'association des commerçants du centre-ville, « Clermont à Plein Cœur », s'implique dans l'animation commerciale locale.

Dans le prolongement de ses actions, l'association a engagé une démarche plus structurée visant à développer une stratégie de communication territoriale et à mettre en œuvre des actions commerciales ciblées : campagnes de promotion, événements fédérateurs, amélioration de la signalétique, outils numériques, etc.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs municipaux de revitalisation du centre-ville, de soutien au tissu associatif et de développement économique local.

Afin d'accompagner cette dynamique, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 3 360 € destinée à soutenir la mise en œuvre de ce programme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 360 € à l'association « Clermont à Plein Cœur », au titre de son programme de développement des actions de communication et de dynamisation commerciale en centre-ville,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la présente délibération.

Cette question a été présentée à la commission Ressources et moyens réunie le 22 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 360 € à l'association « Clermont à Plein Cœur », au titre de son programme de développement des actions de communication et de dynamisation commerciale en centre-ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,



Jean-Marie SABATIER